GALA ILLUMINA

8 AVRIL 2027

HÔTEL RIVE GAUCHE

CAHIER DE CANDIDATURE

ORGANISÉ PAR

CCIVRR | Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu • Rouville

PRÉSENTÉ PAR

Desjardins

La Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu-Rouville (CCIVRR) est fière de présenter l'édition 2027 du Gala Illumina, qui se tiendra le 8 avril 2027 à l'Hôtel Rive Gauche à Belœil.

Cet événement majeur, visant à souligner l'importance et le dynamisme de son milieu d'affaires auprès de ses membres et de la communauté, permet de reconnaître la contribution exceptionnelle d'entreprises, de commerces, d'organismes, d'entrepreneurs et d'industries au développement de la région de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville.

Tous les candidats sont invités à un événement qui se tiendra le 16 février 2027 au Randell Hall Chambly. À cette occasion, la CCIVRR dévoilera les noms des trois finalistes pour chaque catégorie.

Les grands gagnants de l'édition 2027 seront dévoilés lors d'une magnifique soirée, à laquelle prendront part plus de 200 personnes provenant de la communauté d'affaires de la région qui se tiendra le 8 avril 2027 à l'Hôtel Rive Gauche à Belœil.

DEVENIR CANDIDAT

6 BONNES RAISONS DE S'INSCRIRE

- Accroître sa notoriété auprès du public et de ses pairs.
- En tant que finaliste, profiter d'une visibilité médiatique privilégiée.
- Valoriser son entreprise ou son organisation ainsi que les membres de son équipe.
- Projeter une image d'excellence auprès de ses clients et de ses fournisseurs.
- Tirer parti de nouvelles occasions d'affaires et de contacts intéressants.
- Profiter d'une expérience enrichissante et unique.

À METTRE À VOTRE AGENDA

23 octobre 2026 au 20 janvier 2027	Dépôt des candidatures
16 février 2027	Dévoilement des finalistes
8 avril 2027	*Gala Illumina*

INFORMATIONS

Toute entreprise ou organisation souhaitant déposer sa candidature à l'édition 2027 du Gala Illumina doit répondre aux 7 conditions d'admissibilité suivantes :

1 - Être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) au 23 octobre 2026 et être située sur le territoire de celle-ci dans l'une des municipalités suivantes :
Ange-Gardien, Belœil, Carignan, Chambly, Marieville, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Rougemont, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Césaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Belœil, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine.

2 - Être en activité depuis au moins six mois, en date du 23 octobre 2026.

3 - Avoir soigneusement rempli toutes les sections du cahier de candidature correspondant à la catégorie sélectionnée.

4 - Soumettre un maximum de deux (2) candidatures par entreprise, dans des catégories différentes. Remplir un formulaire distinct pour chaque candidature.

5 - Avoir transmis son cahier de candidature, accompagné de tous les documents exigés, en version électronique, au plus tard le 20 janvier 2027 à 12 h.

6 - À titre de finaliste, être présent obligatoirement au Gala Illumina qui se déroulera le 8 avril 2027 à l'Hôtel Rive Gauche à Belœil.

7 - Fournir les derniers états financiers officiels de l'entreprise.

Toute entreprise paragouvernementale ou filiale contrôlée majoritairement par celle-ci n'est pas admissible au Gala Illumina.

JURY ET CONFIDENTIALITÉ

Le jury du Gala Illumina est composé de personnalités du monde des affaires œuvrant à l'extérieur de la région de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville.

Trois finalistes seront sélectionnés dans chacune des catégories. Parmi eux, un seul lauréat se verra attribuer le prix Illumina de sa catégorie. Pour diverses raisons, le jury se réserve le droit de reclasser certaines candidatures ou de ne pas remettre de prix dans une catégorie.

Pour l'ensemble des catégories, en excluant le Prix du public Fierté d'ici et le prix Lumière, le jury procédera à l'évaluation de toutes les candidatures sur la base des informations reçues en réponse au questionnaire. En cas d'une égalité entre deux candidatures, le président du jury disposera d'un vote additionnel et décidera du lauréat.

Le jury devra garder dans la plus stricte confidentialité tous les renseignements ainsi que l'identité de toutes les candidatures reçues; les membres du jury ont l'obligation de s'engager par écrit en ce sens.

S'il y a apparence de conflit d'intérêts lors de l'analyse d'une candidature, le membre du jury en cause se retirera des discussions et des décisions concernant le dossier impliqué.

BIEN PRÉPARER SON DOSSIER

- Assurez-vous de bien lire et comprendre la description des catégories dans lesquelles vous souhaitez poser votre candidature.
- Répondez le plus précisément possible à chacune des questions.
- Nous vous invitons à joindre à votre dossier, tous les documents (photos, articles de journaux, etc.) que vous jugez pertinents pour appuyer de votre candidature.
- Remplissez toutes les parties du dossier de candidature. Le jury se réserve le droit de refuser un dossier incomplet. Aucun dossier manuscrit ne sera accepté.
- En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la CCIVRR et nous répondrons à toutes vos questions.

Envoyez votre cahier de candidature dûment rempli, ainsi que tous les autres documents exigés, en version numérique, par courriel, et ce, au plus tard le 20 janvier 2027 à 12 h à l'adresse evenements@ccivrr.com.

Pour toute question, contactez-nous au 450 464-3733, poste 207 ou evenements@ccivrr.com.

NOS 16 CATÉGORIES

Une même entreprise peut soumettre sa candidature dans un maximum de deux (2) catégories. Un formulaire distinct doit toutefois être rempli pour chaque catégorie choisie.

CATÉGORIES	OBJECTIFS	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Jeune pousse	Souligner le parcours remarquable d'une entreprise émergente qui, malgré son jeune âge, a su se démarquer par son dynamisme, son audace et sa créativité.	Être en activité depuis 5 ans ou moins.
Rayonnement hors région	Reconnaître une entreprise qui contribue à faire rayonner la Vallée-du-Richelieu et Rouville à l'extérieur.	Démontrer, par des exemples concrets, les efforts et ressources déployés pour accroître la visibilité et le développement à l'extérieur du territoire.
Innovation	Récompenser une entreprise qui a su se démarquer par des pratiques novatrices, que ce soit dans le développement de produits ou de services, l'amélioration de ses processus, son modèle d'affaires, sa gestion ou son expérience client.	Inclure la conception, le développement technique, la mise au point de procédés, produits ou services innovants (NE se limite PAS à la définition de la « recherche et développement »).
Pour un avenir vert	Mettre en valeur les entreprises ou organismes qui se distinguent par leurs pratiques respectueuses de l'environnement.	Démontrer, par des exemples concrets, les actions entreprises pour réduire l'empreinte écologique (gestion des matières résiduelles, achats responsables, sensibilisation, optimisation énergétique, etc.).
Acteur de changement - Économie sociale	Reconnaître les entreprises d'économie sociale qui se distinguent par leur leadership entrepreneurial, la qualité de leurs services et leur impact dans la communauté.	Être une coopérative ou un OBNL exerçant des activités économiques à finalité sociale, telles que la vente de biens et services aux particuliers, entreprises ou organisations, conformément à la Loi.
Engagement dans la collectivité	Reconnaître les entreprises ou organismes qui se distinguent par leur implication sociale au-delà de leur mission principale.	Démontrer, par des exemples concrets, l'implication dans des causes ou organisations (dons, commandites, bénévolat, positionnement sur des enjeux sociaux, etc.).
Repreneuriat	Souligner le succès d'une reprise d'entreprise et la pérennité d'un savoir-faire entrepreneurial.	Avoir repris une entreprise dans les 5 dernières années et démontrer une transition réussie et porteuse.

CATÉGORIES	OBJECTIFS	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Choisir local	Encourager l'achat local et récompenser les initiatives qui valorisent les produits et services d'ici.	Avoir mis en place des actions concrètes favorisant la consommation locale.
Leadership jeunesse	Encourager et reconnaître les jeunes entrepreneurs qui démontrent leadership, vision et engagement.	Être âgé de 18 à 40 ans.
Employeur de choix	Souligner les pratiques exemplaires en gestion des ressources humaines et la qualité du milieu de travail.	Mettre en place des pratiques favorisant la rétention, le développement et le bien-être des employés.
Équipe de l'année	Récompenser une équipe qui s'illustre par sa collaboration, son efficacité et sa contribution aux succès de l'entreprise.	Avoir réalisé un projet ou atteint un objectif majeur au cours de l'année écoulée.
Prix Lumière	Rendre hommage à une personnalité ou une organisation qui, par sa vision, son leadership et son engagement exceptionnel, a marqué de façon durable le développement économique et social de notre région.	Choix discrétionnaire de la CCIVRR.
Prix du public – Fierté d'ici	Mettre en lumière une entreprise ou une organisation qui se distingue par son attachement à la communauté et qui incarne la fierté de notre région.	L'entreprise finaliste qui récoltera le plus grand nombre de votes du public sera couronnée.
Personnalité d'affaires de l'année	Mettre en valeur un acteur influent dont les réalisations contribuent au dynamisme économique local.	Avoir un parcours et des actions marquants au cours de la dernière année.
Entreprise de l'année (1 à 10 employés)	Mettre en lumière une entreprise de petite taille qui se distingue par son excellence et sa contribution au milieu.	Entreprise de 10 employés et moins.
Entreprise de l'année (11 employés et plus)	Mettre en lumière une entreprise de taille moyenne ou grande qui se distingue par son excellence et sa contribution au milieu.	Entreprise de 11 employés et plus.